



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 107 - JUILLET 2014**

# SOMMAIRE

## Agence régionale de santé

### Direction de la santé publique

Arrêté N °2014192-0001 - Arrêté portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments .....	1
Arrêté N °2014176-0014 - Arrêté conjoint n °2014-091 portant désignation des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMPS- TS) - 92 .....	4
Arrêté N °2014188-0017 - Décision n °2014/131 portant désignation des médecins de l'Agence Régionale de Santé Ile- de- France chargés d'émettre des avis relatifs à l'état de santé des personnes demandant une carte de séjour temporaire pour raisons de santé .....	10

## Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

### Mission nationale de contrôle - antenne de Paris

Arrêté N °2014181-0030 - arrêté modificatif en date du 30 juin 2014, modifiant l'arrêté initial du 28 novembre 2012 modifié, portant nomination des représentants des organismes conventionnés de la caisse du régime social des indépendants professions libérales Ile- de- France .....	13
Arrêté N °2014181-0031 - arrêté modificatif du 30 juin 2004 modifiant l'arrêté initial du 28 novembre modifié, portant nomination des représentants des organismes conventionnés de la caisse du régime social des indépendants d'Ile- de- France Ouest .....	15
Arrêté N °2014181-0032 - arrêté modificatif du 30 juin 2014 modifié, portant nomination des représentants des organismes conventionnés de la caisse du régime social des indépendants "provinciales des professions libérales" .....	17
Arrêté N °2014181-0033 - arrêté modificatif en date du 30 juin 2014 modifiant l'arrêté initial en date du 5 octobre 2011 modifié, portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Paris et notamment des membres de la confédération française des travailleurs chrétiens - CFTC- .....	19
Arrêté N °2014181-0034 - arrêté modificatif en date du 30 juin 2014, modifiant l'arrêté initial du 21 octobre 2011 modifié, portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales des Yvelines et notamment les membres désignés par le MEDEF .....	22
Arrêté N °2014181-0035 - arrêté modificatif en date du 30 juin 2014, modifiant l'arrêté initial du 10 octobre 2011 modifié, portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Essonne et notamment des membres de la CFDT et de la CFTC .....	25

Arrêté N °2014183-0011 - arrêté modificatif en date du 2 juillet 2014, modifiant l'arrêté initial du 10 décembre 2009 modifié, portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Val d'Oise et notamment des membres désignés par la Mutualité française .....	28
---	----

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris**

Arrêté N °2014184-0016 - arrêté désignation membres du conseil des élus de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand paris .....	31
Arrêté N °2014190-0005 - Arrêté portant désaffectation de terrain .....	39
Arrêté N °2014191-0003 - Arrêté organisant la suppléance du Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris du 02 au 03 août 2014 .....	41



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2014192-0001**

**Agence régionale de santé  
Direction de la santé publique  
Département contrôle et sécurité sanitaires des produits et des services de santé**

Arrêté portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments

**Arrêté N°DSP-CSSPSS-2014-138  
portant autorisation de création d'un site internet  
de commerce électronique de médicaments**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1111-8, L.5121-5, L.5125-33 à L.5125-41 et R.5125-70 à R.5125-74 ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2013 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments par voie électronique, entré en vigueur le 12 juillet 2013 ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 nommant Monsieur Claude EVIN Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France ;

Vu la décision en date du 13 juin 2014 portant délégation de signature de Monsieur Claude EVIN, directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France à Monsieur Laurent CASTRA, directeur de la santé publique et à plusieurs de ses collaborateurs ;

Vu la demande déposée le 10 février 2014 et complétée les 27 mars, 9 mai et 20 juin 2014 par Madame Safiye DEMIREL, pharmacien titulaire de l'officine *PHARMACIE DEMIREL* sise 524 avenue de l'Europe à MOISSY CRAMAYEL (77550), exploitée sous la licence n° 77#000539, en vue de la création d'un site internet de commerce électronique de médicaments à l'adresse [www.pharmacie77.fr](http://www.pharmacie77.fr) ;

Vu le rapport du pharmacien inspecteur de santé publique en date du 7 juillet 2014 ;

Considérant qu'il ressort de l'étude de la demande et des engagements pris par le pharmacien titulaire que les conditions d'exploitation du site internet de commerce électronique de médicaments devraient être de nature à garantir le respect de la législation et de la réglementation en vigueur ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Safiye DEMIREL, pharmacien, est autorisée à créer un site internet de commerce électronique de médicaments, à l'adresse [www.pharmacie77.fr](http://www.pharmacie77.fr) rattaché à la licence n°77#000539 de l'officine de pharmacie dont elle est titulaire exploitante sise 524 avenue de l'Europe à MOISSY CRAMAYEL (77550).

**Article 2** : Toute modification substantielle des conditions d'exploitation ainsi que la suspension ou la cessation d'exploitation du site internet autorisé par le présent arrêté devront faire l'objet d'une information immédiate au directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France et au conseil régional d'Ile-de-France de l'ordre des pharmaciens.

**Article 3** : La cessation d'activité de l'officine de pharmacie exploitée sous la licence n°77#000539 entraînera la fermeture du site internet autorisé par le présent arrêté.

**Article 4** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**Article 5** : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 11 JULI. 2014

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
d'Ile-de-France,

le Directeur de la Santé Publique



Laurent CASTRA



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014176-0014**

**signé par**  
**pour le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile- de- France, et par délégation, la**  
**Directrice de l'offre de soins et médico- sociale**

**le 25 Juin 2014**

**Agence régionale de santé**

Arrêté conjoint n °2014-091 portant désignation des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMPS- TS) - 92

**ARRETE CONJOINT N° 2014 – 091**  
**Portant désignation des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS)**

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**  
**Chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE**  
**D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles R6313-1 et suivants ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 1<sup>er</sup> mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences régionales de santé et notamment de Monsieur Claude EVIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- VU** le décret n° 2010-809 du 13 juillet 2010 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins ;
- VU** le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 modifié relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;
- VU** le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 07 novembre 2013 portant nomination de Monsieur Yann JOUNOT en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;
- VU** les propositions des organismes dont les représentants sont membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;



## **ARRÊTENT**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Le comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires des Hauts-de-Seine, coprésidé par le Préfet de ce département ou son représentant et le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ou son représentant, est composé comme suit :

#### 1) Représentants des collectivités territoriales :

- a) Monsieur Yves MENEL, conseiller général, vice-président du conseil général ;
- b) Madame Nicole GOUETA, maire de Colombes, titulaire, et Madame Nora DJELLAB, maire-adjointe de Colombes, suppléante ;  
Monsieur Philippe JUVIN, maire de La Garenne-Colombes, titulaire, et Monsieur Xavier PINTA, conseiller municipal de Colombes, suppléant ;

#### 2) Partenaires de l'aide médicale urgente :

- a) Monsieur le docteur Michel BAER, responsable du SAMU-92, titulaire, et Monsieur le docteur Thomas LOEB, SAMU-92, suppléant ; Monsieur le docteur Gilles JOURDAIN, médecin de la structure mobile d'urgence et de réanimation pédiatrique (SMUR) de l'hôpital Antoine Bécclère à Clamart, titulaire, et Monsieur le docteur Philippe QUENTIN, hôpital Antoine Bécclère à Clamart, suppléant ;
- b) Madame Sabine DUPONT, directrice de l'hôpital Beaujon à Clichy, et Monsieur Guillaume CARO, directeur de l'hôpital Louis Mourier, suppléant ;
- d) Monsieur le général Gaëtan PONCELIN de RAUCOURT, commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;
- e) Monsieur le médecin en chef le docteur Olivier STIBBE, chef de la coordination médicale, service de santé et de secours médical de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, titulaire, et Monsieur le médecin en chef Jean-Pierre TOURTIER, chef du bureau médical d'urgence, service de santé et de secours médical de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, suppléant ;
- f) Monsieur le commandant Giuseppe GRAVINA, chef de la section opération instruction, titulaire, et Monsieur le capitaine Christophe PERDRISOT, officier adjoint de la section opération instruction, suppléant ;

#### 3) Membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent :

- a) Monsieur le docteur Christian HUGUE, Président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins des Hauts-de-Seine, titulaire et Monsieur le docteur Jacques SEE, suppléant ;

b) Monsieur le docteur Stéphane LANDAIS, Monsieur le docteur Jean-Luc LEYMARIE et Monsieur le docteur Armand SEMERCIYAN, représentants de l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux ;

c) Monsieur Robert DUVAL, président de la délégation départementale des Hauts-de-Seine de la Croix-Rouge Française, titulaire, et Monsieur Gilles CHAUMERLIAC, suppléant ;

d) Madame le docteur Ixchel MAZARIEGOS, praticien hospitalier à l'hôpital Beaujon à Clichy, titulaire et Madame le docteur Catherine ROUANET, praticien hospitalier à l'hôpital Beaujon à Clichy, suppléante, représentants l'Association des Médecins Urgentistes de France (AMUF) ; Monsieur le docteur Sébastien BEAUNE, titulaire, et Monsieur le docteur François-Xavier DUCHATEAU, praticien hospitalier au SMUR de l'hôpital Beaujon à Clichy, suppléant, représentants le SAMU-Urgence de France ;

e) Le représentant du Syndicat des urgentistes de l'hospitalisation privée (ADUHP-SNUHP) : non désigné ;

f) Monsieur le docteur Didier FAGEGALTIER, médecin au SAMU-92, titulaire, et Monsieur le docteur Christophe SZERBOJM, suppléant, représentants l'association de permanence des soins «AMU-92» ; Monsieur le docteur Yves DERHY, médecin libéral à Boulogne, titulaire, et Monsieur le docteur Joël PERGAMENT, suppléant, représentants l'association «SOS 92 Garde et Urgences médicales » ; Monsieur le docteur Jean-Paul HAMON, médecin libéral à Clamart, titulaire, et Monsieur Gilles ARNAUD, suppléant, représentants l'association « ADOPDS 92 » ; Monsieur le docteur Robert GRAU, médecin libéral à Boulogne, titulaire, représentant l'association « AMLPDSA » ;

g) Madame Brigitte De La LANCE, directrice du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre, représentant la Fédération Hospitalière de France (FHF) ;

h) Monsieur Alexandre BREIL, directeur de l'hôpital privé d'Antony, titulaire et Madame Dominique BOULANGE, directrice du Centre Chirurgical Ambroise Paré, suppléante, représentants la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) ; Monsieur Sylvain DUCROZ, directeur de l'hôpital Foch à Suresnes, titulaire, et Madame Mathilde DETAIN, suppléante, représentants la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP) ;

i) Monsieur Patrick RAYMOND, gérant à Nanterre, représentant la Fédération Nationale des Ambulanciers Privés (FNAP), titulaire ; Monsieur Kamel BOUSTAOUI, gérant à Clamart, titulaire et Monsieur Jean-Michel LESAGE, suppléant ; Madame Myriam CHRISTY, à Colombes, titulaire, représentants la Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers (FNAA) ; Monsieur Erick TEBOUL, gérant à Gennevilliers, titulaire, et Monsieur Jean-Philippe ADERIC, suppléant, représentants de la Chambre Nationale des Services Ambulanciers (CNSA) ;

j) Monsieur Stéphane ROLLEY, président de l'Association de transports sanitaires d'urgence des Hauts-de-Seine (ATSU-92) titulaire et Monsieur Frédéric

LEFEVRE, suppléant, représentants l'association départementale de transports sanitaires d'urgence (ATSU 92) ;

k) Monsieur Yves VAXINGHISER, pharmacien d'officine à Gennevilliers, titulaire, et Madame Sylvie LE HONG, pharmacien d'officine à Bagneux, suppléante, représentants le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile-de-France ;

l) Madame Frédérique POULAIN-BON, pharmacien d'officine à Meudon, représentant l'Union Régionale des Professionnels de Santé Pharmaciens d'officine ;

m) Madame Claudine BERTHELOT, pharmacien d'officine au Plessis-Robinson, titulaire, et Madame Que Huong NGUYEN, pharmacien d'officine à la Garenne-Colombes, suppléante, représentants la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF) ;

n) Monsieur le docteur Georges HANAU, titulaire, et Monsieur Gérard BEDJAI, suppléant, représentants le Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes (CDOCD 92) ;

o) Madame Annie-Claude BOISNARD ANCELLIN, chirurgien-dentiste à Antony, titulaire, et Monsieur Eric AMSELLEM, chirurgien-dentiste à Neuilly-sur-Seine, suppléant, représentants l'Union Régionale des Professionnels de Santé Chirurgiens-Dentistes ;

4) Représentant des associations d'usagers :

Madame Josette LECLERCQ représentant l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF92), titulaire ;

Monsieur Eugène DANIEL, titulaire, et Monsieur Jean-Luc PLAVIS, suppléant, représentants le Collectif Inter Associatif sur la Santé Ile-de-France (CISS-IDF) ;

**ARTICLE 2 :**

Les représentants des collectivités territoriales sont nommés pour la durée de leur mandat. Les autres membres du comité sont nommés pour une durée de trois ans.

**ARTICLE 3 :**

L'arrêté conjoint n° 2014-084 du 12 juin 2014 fixant la composition du CODAMUPS-TS des Hauts-de-Seine est abrogé.

**ARTICLE 4 :**


Le Préfet des Hauts-de-Seine et la Déléguée Territoriale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la région Ile-de-France et de la Préfecture des Hauts-de-Seine et notifié aux intéressés.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux formé devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise sis 2, boulevard Hautil à Cergy (95000), dans le délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de sa publication.


Fait à Nanterre, le 25 JUIN 2014

Le Préfet,



Yann JOUNOT

Le Directeur Général,



Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014188-0017**

**signé par**  
**Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France**

**le 07 Juillet 2014**

**Agence régionale de santé**

Décision n °2014/131 portant désignation des médecins de l'Agence Régionale de Santé Ile-de- France chargés d'émettre des avis relatifs à l'état de santé des personnes demandant une carte de séjour temporaire pour raisons de santé

Décision n° 2014/131

portant désignation des médecins de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France chargés d'émettre des avis relatifs à l'état de santé des personnes demandant une carte de séjour temporaire pour raisons de santé

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

**VU** Le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 313-11 11°, L. 511-4 10°, L. 521-3 5°, L. 523-4 et R. 313-22

**VU** L'arrêté du 9 novembre 2011 relatif aux conditions d'établissement et de transmission des avis rendus par les agences régionales de santé en application de l'article R. 313-22 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile en vue de la délivrance d'un titre de séjour pour raison de santé

**DECIDE**

**Article 1er**

Les médecins de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France dont les noms suivent sont désignés pour rendre les avis prévus par les articles L.313-11, 11° et R.313-22 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, dans les conditions prévues par l'arrêté du 9 novembre 2011 susvisé :

- Madame le Docteur Stéphanie ALLARD
- Madame le Docteur Jeanne BATBEDAT
- Madame le Docteur Marie-Christine BAUWENS
- Monsieur le Docteur Matthieu BOUSSARIE
- Monsieur le Docteur Gérard BRULE
- Monsieur le Docteur Pierre BUTTET
- Madame le Docteur Christiane BRUEL
- Monsieur le Docteur Olivier CARPENTIER
- Madame le Docteur Catherine CERFONTAINE
- Monsieur le Docteur Claude CROIZE
- Monsieur le Docteur Hervé DADILLON
- Monsieur le Docteur Pierre DAVIOT
- Monsieur le Docteur Pierre Emmanuel DEBERTRAND
- Madame le Docteur Laurence DESPLANQUES
- Monsieur le Docteur Hung DO CAO
- Madame le Docteur Brigitte ESTRUGO
- Madame le Docteur Sophie FRANCEZON
- Monsieur le Docteur Patrick GAIDAMOUR
- Madame le Docteur Sophie GAUTHIER
- Monsieur le Docteur Luc GINOT
- Madame le Docteur Catherine GOLDSTEIN
- Monsieur le Docteur Laurent HAAS
- Madame le Docteur Adina HENEGAR
- Madame le Docteur Brigitte JEANBLANC
- Monsieur le Docteur Jacques JOLY

- Monsieur le Docteur Hervé JULIAN
- Madame le Docteur Nathalie KHENISSI
- Monsieur le Docteur Rémi LECOENT
- Madame le Docteur Patricia LORTIC
- Madame le Docteur Agnès MALET-LONGCOTE
- Madame le Docteur Catherine MARTHE-ROSE
- Madame le Docteur Monique MELLAT
- Madame le Docteur Sonia MICHAUT
- Madame le Docteur Martine MURE
- Madame le Docteur Madeleine PUJA
- Madame le Docteur Nathalie RABIER-THOREAU
- Madame le Docteur Sylvie RENARD-DUBOIS
- Madame le Docteur Béatrice SERRECCHIA
- Madame le Docteur Dominique SERVAIS
- Monsieur le Docteur Yves SIMON-LORIERE
- Madame le Docteur Sylvie TRIDON
- Monsieur le Docteur Jean Frédéric WESTPHAL
- Monsieur le Docteur Xavier WAGNER

## **Article 2**

La décision n° 2014/033 du 10 mars 2014 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est abrogée.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France et aux recueils administratifs des huit préfectures de département de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, 7 juillet 2014

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France

**Signé**

Claude EVIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014181-0030**

**signé par**  
**Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la Région d'Ile- de-  
France, Préfecture de Paris**

**le 30 Juin 2014**

**Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Mission nationale de contrôle - antenne de Paris**

arrêté modificatif en date du 30 juin 2014,  
modifiant l'arrêté initial du 28 novembre 2012  
modifié, portant nomination des représentants  
des organismes conventionnés de la caisse du  
régime social des indépendants professions  
libérales Ile- de- France



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

**ARRETE**

**Portant modification de l'arrêté n° 2012333-0012 du 28 novembre 2012  
portant nomination des représentants des organismes conventionnés mentionnés  
à l'article L611-20 du code de la sécurité sociale au conseil d'administration de la caisse  
des professions libérales d'Ile-de-France**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment son article R.611-24,  
**VU** l'arrêté n° 2012333-0012 du 28 novembre 2012 portant nomination des représentants des organismes conventionnés mentionnés à l'article L611-20 du code de la sécurité sociale au conseil d'administration de la caisse des professions libérales d'Ile-de-France,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2012333-0012 du 28 novembre 2012 susvisé, les dispositions :

« Au titre des groupements de sociétés d'assurances :

- Titulaire : M. Luc LEBRETON
- Suppléant : M. Luc ALONSO »

sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Au titre des groupements de sociétés d'assurances :

- Titulaire : M. Eric DELANNOY
- Suppléant : M. Luc ALONSO »

**Article 2**

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le chef de l'antenne interrégionale de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **30 JUIN 2014**

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris et par délégation,  
Le Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales

**Laurent FISCUS**



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014181-0031**

**signé par**  
**Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la Région d'Ile- de-  
France, Préfecture de Paris**

**le 30 Juin 2014**

**Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Mission nationale de contrôle - antenne de Paris**

arrêté modificatif du 30 juin 2004 modifiant  
l'arrêté initial du 28 novembre modifié, portant  
nomination des représentants des organismes  
conventionnés de la caisse du régime social  
des indépendants d'Ile- de- France Ouest

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

**ARRETE**

**Portant modification de l'arrêté n° 2012333-0016 du 28 novembre 2012 modifié portant nomination des représentants des organismes conventionnés mentionnés à l'article L611-20 du code de la sécurité sociale au conseil d'administration de la caisse de base du régime social des indépendants d'Ile-de-France Ouest**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment son article R.611-24,  
**VU** l'arrêté n° 2012333-0016 du 28 novembre 2012 modifié portant nomination des représentants des organismes conventionnés mentionnés à l'article L611-20 du code de la sécurité sociale au conseil d'administration de la caisse de base du régime social des indépendants d'Ile-de-France Ouest,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2012333-0016 du 28 novembre 2012 modifié susvisé, les dispositions :

« Au titre des groupements de sociétés d'assurances :

- Titulaire : Mme Christine BOUDINEAU
- Suppléante : Mme Nathalie CONTENSOU »

sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Au titre des groupements de sociétés d'assurances :

- Titulaire : M. Jean-Pierre THIOT
- Suppléante : Mme Isabelle FAURET »

**Article 2**

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le chef de l'antenne interrégionale de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de la préfecture des Hauts-de-Seine, de la préfecture du Val-d'Oise et de la préfecture des Yvelines.

Fait à Paris, le **30 JUIN 2014**

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris et par délégation,  
Le Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales

**Laurent FISCUS**



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014181-0032**

**signé par**  
**Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la Région d'Ile- de-  
France, Préfecture de Paris**

**le 30 Juin 2014**

**Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Mission nationale de contrôle - antenne de Paris**

arrêté modificatif du 30 juin 2014 modifié,  
portant nomination des représentants des  
organismes conventionnés de la caisse du  
régime social des indépendants "provinciales  
des professions libérales"

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

**ARRETE**

**Portant modification de l'arrêté n° 2012333-0013 du 28 novembre 2012  
portant nomination des représentants des organismes conventionnés mentionnés  
à l'article L611-20 du code de la sécurité sociale au conseil d'administration de la caisse  
provinciale des professions libérales**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment son article R.611-24,  
**VU** l'arrêté n° 2012333-0013 du 28 novembre 2012 portant nomination des représentants des organismes conventionnés mentionnés à l'article L611-20 du code de la sécurité sociale au conseil d'administration de la caisse provinciale des professions libérales,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2012333-0013 du 28 novembre 2012 susvisé, les dispositions :

« Au titre des groupements de sociétés d'assurances :

- Titulaire : Mme Marie-France BOURGEOIS
- Suppléant : M. Jean-Noël BOISGILLOT »

sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Au titre des groupements de sociétés d'assurances :

- Titulaire : Mme Marie-France BOURGEOIS
- Suppléant : M. Luc ALONSO »

**Article 2**

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le chef de l'antenne interrégionale de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **30 JUIN 2014**

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris et par délégation,  
Le Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales

**Laurent FISCUS**



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014181-0033**

**signé par**  
**Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la Région d'Ile- de-  
France, Préfecture de Paris**

**le 30 Juin 2014**

**Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Mission nationale de contrôle - antenne de Paris**

arrêté modificatif en date du 30 juin 2014  
modifiant l'arrêté initial en date du 5 octobre  
2011 modifié, portant nomination des  
membres du conseil d'administration de la  
caisse d'allocations familiales de Paris et  
notamment des membres de la confédération  
française des travailleurs chrétiens - CFTC-



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

## ARRETE

Portant modification de l'arrêté n° 2011278-0008 du 5 octobre 2011 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de Paris

---

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris  
Commandeur de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 pour les caisses d'allocations familiales et D.231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté n° 2011278-0008 du 5 octobre 2011 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de Paris,
- VU** la désignation formulée le 7 avril 2014 par la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC),
- SUR** proposition du Chef par intérim de l'antenne interrégionale de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Paris,

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

Au point 1 de l'annexe à l'arrêté n° 2011278-0008 du 5 octobre 2011 modifié susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de Paris, les dispositions :

#### « 1. Représentants des assurés sociaux

##### **d) Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)**

TITULAIRE	Monsieur	BOUKHTIR	Abdelnasser
SUPPLEANT	Mademoiselle	DE LEPINAU	Geneviève, Marie, Jacqueline »

sont remplacées par les dispositions suivantes :

#### « 1. Représentants des assurés sociaux

##### **d) Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)**

TITULAIRE	Monsieur	THOUVENEL	Joseph
SUPPLEANTE	Madame	DE LEPINAU	Geneviève, Marie, Jacqueline »

## Article 2

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le Chef par intérim de l'antenne interrégionale de Paris de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

30 JUIN 2014

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris et par délégation,  
Le Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales

Laurent FISCUS





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014181-0034**

**signé par**  
**Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la Région d'Ile- de-  
France, Préfecture de Paris**

**le 30 Juin 2014**

**Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Mission nationale de contrôle - antenne de Paris**

arrêté modificatif en date du 30 juin 2014,  
modifiant l'arrêté initial du 21 octobre 2011  
modifié, portant nomination des membres du  
conseil d'administration de la caisse  
d'allocations familiales des Yvelines et  
notamment les membres désignés par le  
MEDEF



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

## ARRETE

portant modification de l'arrêté n° 2011294-0012 du 21 octobre 2011 modifié  
portant nomination des membres du Conseil d'administration  
de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris  
Commandeur de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 pour les caisses d'allocations familiales et D.231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté n° 2011294-0012 du 21 octobre 2011 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines,
- VU** la désignation formulée le 20 novembre 2013 par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF),
- SUR** proposition du Chef par intérim de l'antenne interrégionale de la Mission nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Paris,

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

Au point 2 de l'annexe à l'arrêté n° 2011294-0012 du 21 octobre 2011 modifié susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines, les dispositions :

#### **« 2. Représentants des employeurs**

##### **a. Mouvement des entreprises de France (MEDEF)**

TITULAIRE	Monsieur	BARBARO	Antoine, René, Robert
TITULAIRE	Monsieur	PIERREAU	Denis, André, Marcel
TITULAIRE	Monsieur	VERNAY	Gilles
SUPPLEANT	à désigner		
SUPPLEANT	à désigner		
SUPPLEANT	à désigner »		

sont remplacées par les dispositions suivantes :

« **2. Représentants des employeurs**

**a. Mouvement des entreprises de France (MEDEF)**

TITULAIRE	Monsieur	PIERREAU	Denis, André, Marcel
TITULAIRE	Monsieur	VERNAY	Gilles
TITULAIRE	Monsieur	BARBARO	Antoine, René, Robert
SUPPLEANTE	Madame	LESAGE	Laurence
SUPPLEANT	à désigner		
SUPPLEANT	à désigner ».		

**Article 2**

Le Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le Chef par intérim de l'antenne interrégionale de Paris de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **30 JUIN 2014**

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris et par délégation,  
Le Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales

**Laurent FISCUS**



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014181-0035**

**signé par**  
**Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la Région d'Ile- de-  
France, Préfecture de Paris**

**le 30 Juin 2014**

**Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Mission nationale de contrôle - antenne de Paris**

arrêté modificatif en date du 30 juin 2014,  
modifiant l'arrêté initial du 10 octobre 2011  
modifié, portant nomination des membres du  
conseil d'administration de la caisse  
d'allocations familiales de l'Essonne et  
notamment des membres de la CFDT et de la  
CFTC

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

## ARRETE

portant modification de l'arrêté n° 2011283-0003 du 10 octobre 2011 modifié  
portant nomination des membres du conseil d'administration  
de la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne

---

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris  
Commandeur de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 pour les caisses d'allocations familiales et D.231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU l'arrêté n° 2011283-0003 du 10 octobre 2011 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne,
- VU la désignation formulée le 2 mai 2014 par la Confédération française démocratique du travail (CFDT),
- VU la désignation formulée le 28 mai 2014 par la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC),
- SUR proposition du Chef par intérim de l'antenne interrégionale de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Paris,

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

Au point 1 de l'annexe à l'arrêté n° 2011283-0003 du 10 octobre 2011 modifié susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne, les dispositions :

#### « 1. Représentants des assurés sociaux

##### **b) Confédération française démocratique du travail (CFDT)**

TITULAIRE Monsieur COSTA Christian, Yvon, Jean  
TITULAIRE Madame PEREIRA-GOMES Viviane  
SUPPLEANT Monsieur JOUAN Cyril, Eddy, Stéphane  
SUPPLEANT Madame RENET Josiane, Louise, Bernadette »

sont remplacées par les dispositions suivantes :

##### **b) Confédération française démocratique du travail (CFDT)**

TITULAIRE Monsieur COSTA Christian, Yvon, Jean  
TITULAIRE Madame PEREIRA-GOMES Viviane  
SUPPLEANT Monsieur NICOLI Gilles  
SUPPLEANTE Madame RENET Josiane, Louise, Bernadette »

## Article 2

Au point 1 de l'annexe à l'arrêté n° 2011283-0003 du 10 octobre 2011 modifié susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne, les dispositions :

### « 1. Représentants des assurés sociaux

#### **d) Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)**

TITULAIRE Monsieur DE RAPHAELIS Marc, Marie, Louis, Bruno

SUPPLEANT Mademoiselle INGOUF Valérie, Françoise, Yvette »

sont remplacées par les dispositions suivantes :

### « 1. Représentants des assurés sociaux

#### **d) Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)**

TITULAIRE Monsieur DE RAPHAELIS Marc, Marie, Louis, Bruno

SUPPLEANT Monsieur BIRON Francis »

## Article 3

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le Chef par intérim de l'antenne interrégionale de Paris de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

30 JUIN 2014

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris et par délégation,  
Le Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales

Laurent FISCUS



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014183-0011**

**signé par**  
**Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la Région d'Ile- de-  
France, Préfecture de Paris**

**le 02 Juillet 2014**

**Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Mission nationale de contrôle - antenne de Paris**

arrêté modificatif en date du 2 juillet 2014,  
modifiant l'arrêté initial du 10 décembre 2009  
modifié, portant nomination des membres du  
conseil de la caisse primaire d'assurance  
maladie du Val d'Oise et notamment des  
membres désignés par la Mutualité française



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

**ARRETE**

**portant modification de l'arrêté n° 2009-1656 du 10 décembre 2009 modifié  
portant nomination des membres du conseil  
de la caisse primaire d'assurance maladie du Val-d'Oise**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** l'article L 211-2 du Code de la sécurité sociale, modifié par la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU** l'article R 211-1 du Code de la sécurité sociale, modifié par le décret n° 2009-1294 du 26 octobre 2009 relatif à la composition des conseils des caisses primaires d'assurance maladie et de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés,
- VU** l'article D. 231-4 du Code de la sécurité sociale,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009-1547 du 23 novembre 2009 portant désignation des institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie appelées à proposer un représentant membre du conseil des caisses primaires d'assurance maladie,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009-1656 du 10 décembre 2009 modifié, portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Val-d'Oise,
- VU** la désignation formulée par la Fédération nationale de la mutualité française,
- SUR** proposition du chef, par intérim, de l'antenne interrégionale de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2009-1656 du 10 décembre 2009 modifié susvisé, les dispositions de la rubrique relative aux représentants de la Fédération nationale de la mutualité française (F.N.M.F.) :



« En tant que représentants de la Fédération nationale de la mutualité française (F.N.M.F.) :

*Titulaire : Madame Annie BAYLE*

*Titulaire : Monsieur Lionel TILLIER*

*Suppléante : Madame Thérèse MIGLIAVACCA*

*Suppléant : Monsieur Jean-Marc SAINT-GERMAIN »*

sont remplacées par les dispositions suivantes :

« En tant que représentants de la Fédération nationale de la mutualité française (F.N.M.F.) :

*Titulaire : Madame Annie BAYLE*

*Titulaire : Monsieur Jean-Louis DARQUES*

*Suppléante : Madame Thérèse MIGLIAVACCA*

*Suppléant : Monsieur Jean-Marc SAINT-GERMAIN »*

## **Article 2**

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le chef, par intérim, de l'antenne interrégionale de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **02 JUL 2014**

Pour le Préfet de la région Ile-de-France,  
Préfet de Paris et par dérogation,  
Le Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales

**Laurent FISCUS**



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014184-0016**

**signé par**  
**Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris**

**le 03 Juillet 2014**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris**

arrêté désignation membres du conseil des élus  
de la mission de préfiguration de la Métropole  
du Grand paris



**PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS**

**ARRETE**

**fixant la liste nominative des membres du conseil des élus  
de la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris**

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 5219-1 à L. 5219-11,
- VU la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment son chapitre II,
- VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 12,
- VU le décret n° 2014-508 du 19 mai 2014 relatif à la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris, notamment son article 2,
- VU la décision du président du Sénat en date du 20 juin 2014, désignant deux sénateurs au titre de membres du conseil des élus de la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris
- VU la décision du président de l'Assemblée nationale en date du 20 juin 2014, désignant deux députés au titre de membres du conseil des élus de la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris
- VU la décision du président du Conseil régional d'Ile-de-France en date du 20 juin 2014, désignant un conseiller au titre de membre du conseil des élus de la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris
- VU la délibération du conseil municipal de la ville de Paris en date du 27 mai 2014, désignant vingt conseillers en formation de conseil municipal et un conseiller en formation de conseil général au titre de membres du conseil des élus de la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris

Le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Les membres du Conseil des élus de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris, tel que prévu à l'article 2 – I du décret n° 2014-508 précité, sont les suivants :

1° - Monsieur Daniel GUIRAUD et Monsieur Philippe LAURENT, respectivement président et co-président du syndicat mixte Paris Métropole.

2° - Madame Anne HIDALGO, maire de la commune de Paris.

Les vingt conseillers suivants désignés par le conseil de Paris siégeant en formation de conseil municipal :

- Monsieur Bruno JULLIARD,
- Monsieur Jean-Louis MISSIKA,
- Madame Myriam EL KHOMRI,
- Monsieur Remi FERAUD,
- Madame Marie-Pierre de LA GONTRIE,
- Monsieur Pascal CHERKI,
- Monsieur David ASSOULINE,
- Monsieur Yves CONTASSOT,
- Madame Galla BRIDIER,
- Monsieur Nicolas BONNET,
- Monsieur Jean-Bernard BROS,
- Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET,
- Monsieur Claude GOASGUEN,
- Madame Brigitte KUSTER,
- Monsieur Daniel-Georges COURTOIS,
- Monsieur Pierre-Yves BOURNAZEL,
- Monsieur Jean-François LEGARET,
- Madame Florence BERTHOUT,
- Madame Marielle de SARNEZ,
- Monsieur Eric AZIERE,

Monsieur Ian BROSSAT désigné par le conseil de Paris siégeant en formation de conseil général.

3° - Les maires des communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

1) Maires du département des Hauts-de-Seine

- Monsieur Jean-Yves SENANT, Maire de la commune d'Antony
- Monsieur Manuel AESCHLIMANN, Maire de la commune d'Asnières sur Seine
- Madame Marie-Hélène AMIABLE, Maire de la commune de Bagneux
- Monsieur Yves REVILLON, Maire de la commune de Bois Colombes
- Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Maire de la commune de Boulogne-Billancourt
- Monsieur Jean-Noël CHEVREAU, Maire de la commune de Bourg la Reine
- Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de la commune de Chatenay-Malabry
- Monsieur Jean-Pierre SCHOSTECK, Maire de la commune de Chatillon
- Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire de la commune de Chaville
- Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de la commune de Clamart
- Monsieur Gilles CATOIRE, Maire de la commune de Clichy
- Madame Nicole GOUETA, Maire de la commune de Colombes
- Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Maire de la commune de Courbevoie
- Monsieur Laurent VASTEL, Maire de la commune de Fontenay-aux-Roses
- Monsieur Jacques GAUTIER, Maire de la commune de Garches
- Monsieur Patrice LECLERC, Maire de la commune de Gennevilliers
- Monsieur André SANTINI, Maire de la commune d'Issy-les-Moulineaux
- Monsieur Philippe JUVIN, Maire de la commune de La Garenne-Colombes
- Monsieur Philippe PEMEZEC, Maire de la commune du Plessis-Robinson
- Monsieur Patrick BALKANY, Maire de la commune de Levallois-Perret

- Madame Catherine MARGATE, Maire de la commune de Malakoff
- Madame Christiane BARODY-WEISS, Maire de la commune de Marnes la Coquette
- Monsieur Hervé MARSEILLE, Maire de la commune de Meudon
- Monsieur Jean-Loup METTON, Maire de la commune de Montrouge
- Monsieur Patrick JARRY, Maire de la commune de Nanterre
- Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Maire de la commune de Neuilly-sur-Seine
- Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Maire de la commune de Puteaux
- Monsieur Patrick OLLIER, Maire de la commune de Rueil-Malmaison
- Monsieur Eric BERDOATI, Maire de la commune de Saint-Cloud
- Monsieur Philippe LAURENT, Maire de la commune de Sceaux
- Monsieur Grégoire de la RONCIERE, Maire de la commune de Sèvres
- Monsieur Christian DUPUY, Maire de la commune de Suresnes
- Monsieur Bernard GAUDUCHEAU, Maire de la commune de Vanves
- Madame Virginie MICHEL-PAULSEN, Maire de la commune de Vaucresson
- Monsieur Denis BADRE, Maire de la commune de Ville-d'Avray
- Monsieur Alain-Bernard BOULANGER, Maire de la commune de Villeneuve-la-Garenne.

## 2) Maires du département de la Seine-Saint-Denis

- Monsieur Pascal BEAUDET, Maire de la commune d'Aubervilliers
- Monsieur Bruno BESCHIZZA, Maire de la commune d'Aulnay-sous-Bois
- Monsieur Tony DI MARTINO, Maire de la commune de Bagnolet
- Monsieur Stéphane DE PAOLI, Maire de la commune de Bobigny
- Madame Sylvie THOMASSIN, Maire de la commune de Bondy
- Monsieur Olivier KLEIN, Maire de la commune de Clichy-sous-Bois
- Monsieur Ludovic TORO, Maire de la commune Coubron
- Monsieur Jean-Christophe LAGARDE, Maire de la commune de Drancy
- Monsieur André VEYSSIERE, Maire de la commune de Dugny
- Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire de la commune d'Epinay-sur-Seine
- Monsieur Michel TEULET, Maire de la commune de Gagny
- Monsieur Eric SCHLEGEL, Maire de la commune de Gournay-sur-Marne
- Monsieur Michel BOURGAIN, Maire de la commune de l'Ile-Saint-Denis
- Monsieur Gilles POUX, Maire de la commune de la Courneuve
- Monsieur Thierry MEIGNEN, Maire de la commune du Blanc-Mesnil
- Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS, Maire de la commune du Bourget
- Monsieur Gérard COSME, Maire de la commune du Pré-Saint-Gervais
- Monsieur Jean-Michel GENESTIER, Maire de la commune du Raincy
- Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire de la commune des Lilas
- Monsieur Philippe DALLIER, Maire de la commune de Pavillons-sous-Bois
- Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire de la commune de Livry-Gargan
- Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de la commune de Montfermeil
- Monsieur Patrice BESSAC, Maire de la commune de Montreuil
- Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de la commune de Neuilly-Plaisance
- Monsieur Jacques MAHEAS, Maire de la commune de Neuilly-sur-Marne
- Monsieur Michel PAJON, Maire de la commune de Noisy-le-Grand
- Monsieur Laurent RIVOIRE, Maire de la commune de Noisy-le-Sec
- Monsieur Bertrand KERN, Maire de la commune de Pantin
- Monsieur Michel FOURCADE, Maire de la commune de Pierrefitte-sur-Seine
- Madame Corinne VALLS, Maire de la commune de Romainville
- Monsieur Claude CAPILLON, Maire de la commune de Rosny-sous-Bois
- Monsieur Didier PAILLARD, Maire de la commune de Saint-Denis
- Monsieur William DELANNOY, Maire de la commune de Saint-Ouen
- Monsieur Stéphane GATIGNON, Maire de la commune de Sevran
- Monsieur Azzédine TAIBI, Maire de la commune de Stains

- Monsieur François ASENSI, Maire de la commune de Tremblay-en-France
- Monsieur Dominique BAILLY, Maire de la commune de Vaujours
- Monsieur Patrice CALMEJANE, Maire de la commune de Villemomble
- Madame Martine VALLETON, Maire de la commune de Villepinte
- Madame Carinne JUSTE, Maire de la commune de Villetaneuse.

### 3) Maires du département du Val-de-Marne

- Monsieur Eric GRILLON, Maire de la commune d'Ablon-sur-Seine
- Monsieur Luc CARVOUNAS, Maire de la commune d'Alfortville
- Monsieur Daniel BREUILLER, Maire de la commune d'Arcueil
- Monsieur Régis CHARBONNIER, Maire de la commune de Boissy-Saint-Léger
- Monsieur Patrick DOUET, Maire de la commune de Bonneuil-sur-Marne
- Monsieur Jean-Pierre SPILBAUER, Maire de la commune de Bry-sur-Marne
- Monsieur Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Maire de la commune de Cachan
- Monsieur Dominique ADENOT, Maire de la commune de Champigny-sur-Marne
- Monsieur Jean-Marie BRETILLON, Maire de la commune de Charenton-le-Pont
- Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Maire de la commune de Chennevières-sur-Marne
- Madame Stéphanie DAUMIN, Maire de la commune de Chevilly-Larue
- Monsieur Didier GUILLAUME, Maire de la commune de Choisy-le-Roi
- Monsieur Laurent CATHALA, Maire de la commune de Créteil
- Monsieur Jean-François VOGUET, Maire de la commune de Fontenay-sous-Bois
- Monsieur Jean-Jacques BRIDEY, Maire de la commune de Fresnes
- Madame Patricia TORDJMAN, Maire de la commune de Gentilly
- Monsieur Pierre GOSNAT, Maire de la commune d'Ivry-sur-Seine
- Monsieur Olivier DOSNE, Maire de la commune de Joinville-le-Pont
- Monsieur Jean-Luc LAURENT, Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre
- Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Maire de la commune de la Queue-en-Brie
- Monsieur Gilles CARREZ, Maire de la commune du Perreux-sur-Marne
- Monsieur Didier DOUSSET, Maire de la commune du Plessis-Tréville
- Monsieur Vincent JEANBRUN, Maire de la commune de L'Haÿ-les-Roses
- Madame Françoise LECOUFFLE, Maire de la commune de Limeil-Brévannes
- Monsieur Michel HERBILLON, Maire de la commune de Maisons-Alfort
- Monsieur Jean-Claude PERRAULT, Maire de la commune de Mandres-les-Roses
- Madame Sylvie GERINTE, Maire de la commune de Marolles-en-Brie
- Monsieur Jacques JP MARTIN, Maire de la commune de Nogent-sur-Marne
- Monsieur Yvan FEMEL, Maire de la commune de Noiseau
- Madame Christine JANODET, Maire de la commune d'Orly
- Madame Marie-Christine SEGUI, Maire de la commune d'Ormesson-sur-Marne
- Monsieur Georges URLACHER, Maire de la commune de Périgny-sur-Yerres
- Monsieur Raymond CHARRESON, Maire de la commune de Rungis
- Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire de la commune de Saint-Mandé
- Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire de la commune de Saint-Maur-des-Fossés
- Monsieur Christian CAMBON, Maire de la commune de Saint-Maurice
- Monsieur Jean-Claude GENDRONNEAU, Maire de la commune de Santeny
- Madame Marie-Carole CIUNTU, Maire de la commune de Sucy-en-Brie
- Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire de la commune de Thiais
- Madame Françoise BAUD, Maire de la commune de Valenton
- Monsieur Gérard GUILLE, Maire de la commune de Villecresnes
- Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire de la commune de Villejuif
- Monsieur Didier GONZALES, Maire de la commune de Villeneuve-le-Roi
- Madame Sylvie ALTMAN, Maire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges
- Monsieur Jacques-Alain BENISTI, Maire de la commune de Villiers-sur-Marne
- Monsieur Laurent LAFON, Maire de la commune de Vincennes

- Monsieur Alain AUDOUBERT, Maire de la commune de Vitry-sur-Seine

4° - Des maires des communes des autres départements de la région d'Ile-de-France appartenant au 31 décembre 2014 à un établissement public de coopération intercommunale comprenant au moins une commune des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

- Monsieur Richard TRINQUIER, Maire de la commune de Wissous, membre de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre

- Monsieur Jean-Marc JUBAULT, Maire de la commune de Varennes-Jarcy, membre de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre

- Monsieur Thomas JOLY, Maire de la commune de Verrières-le-Buisson, membre de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre

- Monsieur Pascal THEVENOT, Maire de la commune de Vélizy-Villacoublay, membre de la Communauté d'agglomération de Grand Paris Seine Ouest.

5° - Des maires des communes des autres départements de la région d'Ile-de-France en continuité avec au moins une commune citée au 3° :

- Madame Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Maire de la commune de Bièvre

- Monsieur Vincent DELAHAYE, Maire de la commune de Massy

- Monsieur Alain VEDERE, Maire de la commune de Paray-Vieille-Poste

- Madame Christine RODIER, Maire de la commune d'Athis-Mons

- Monsieur Serge POINSOT, Maire de la commune de Vigneux-sur-Seine

- Monsieur François DUROVRAY, Maire de la commune de Montgeron

- Monsieur Michael DAMIATI, Maire de la commune de Crosne

- Monsieur Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire de la commune de Yerres

- Monsieur Bruno GALLIER, Maire de la commune de Brunoy

- Monsieur Georges PUJALS, Maire de la commune d'Epinay-sous-Sénart

- Monsieur Romain COLAS, Maire de la commune de Boussy-Saint-Antoine

- Monsieur Jean LAVIOLETTE, Maire de la commune de Brie-Comte-Robert

- Monsieur Dominique STABILE, Maire de la commune de Servon

- Monsieur Michel PAPIN, Maire de la commune de Lésigny

- Madame Monique DELESSARD, Maire de la commune de Pontault-Combault

- Monsieur Alain KELYOR, Maire de la commune d'Emerainville

- Madame Maud TALLET, Maire de la commune de Champs-sur-Marne

- Monsieur Brice RABASTE, Maire de la commune de Chelles

- Monsieur Xavier VANDERBISE, Maire de la commune de Courtry

- Monsieur Hervé TOUGUET, Maire de la commune de Villeparisis

- Madame Corinne DUPONT, Maire de la commune de Mitry-Mory

- Monsieur Alain AUBRY, Maire de la commune du Mesnil-Amelot

- Madame Marion BLANCARD, Maire de la commune de Mauregard

- Monsieur André TOULOUSE, Maire de la commune de Roissy-en-France

- Monsieur Jean-Pierre BLAZY, Maire de la commune de Gonesse

- Monsieur Jean-Luc HERKAT, Maire de la commune de Bonneuil-en-France

- Monsieur Maurice LEFEVRE, Maire de la commune de Garges-lès-Gonesse

- Monsieur François PUPPONI, Maire de la commune de Sarcelles

- Monsieur Patrick FLOQUET, Maire de la commune de Montmagny

- Madame Muriel SCOLAN, Maire de la commune de Deuil-la-Barre

- Monsieur Philippe SUEUR, Maire de la commune d'Enghien-les-Bains

- Madame Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Maire de la commune de Saint-Gratien

- Monsieur Georges MOTHON, Maire de la commune d'Argenteuil
- Monsieur Dominique LESPARRE, Maire de la commune de Bezons

- Monsieur Arnaud de BOURROUSSE, Maire de la commune de Carrières-sur-Seine
- Monsieur Ghislain FOURNIER, Maire de la commune de Chatou
- Monsieur Jean-Roger DAVIN, Maire de la commune de Croissy-sur-Seine
- Monsieur Luc WATTELLE, Maire de la commune de Bougival
- Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire de la Celle-Saint-Cloud
- Monsieur Philippe BRILLAULT, Maire de la commune du Chesnay
- Monsieur François de MAZIERES, Maire de la commune de Versailles
- Monsieur Olivier LEBRUN, Maire de la commune de Viroflay

6° - Les présidents des conseils généraux des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de l'Essonne, de Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines :

- Monsieur Patrick DEVEDJIAN, Président du conseil général des Hauts-de-Seine,
- Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du conseil général de Seine-Saint-Denis,
- Monsieur Christian FAVIER, Président du conseil général du Val-de-Marne,
- Monsieur Jérôme GUEDJ, Président du conseil général de l'Essonne,
- Monsieur Vincent EBLE, Président du conseil général de Seine-et-Marne,
- Monsieur Arnaud BAZIN, Président du conseil général du Val-d'Oise,
- Monsieur Pierre BEDIER, Président du conseil général des Yvelines.

7° - Monsieur Jean-Paul HUCHON, Président du conseil régional d'Ile-de-France et Monsieur Mounir SATORI, conseiller régional désigné par le Président du conseil régional d'Ile-de-France.

8° - Les présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne suivants :

- Monsieur Patrick JARRY, Président de la communauté d'agglomération du Mont-Valérien,
- Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Président de la communauté d'agglomération Grand Paris-Seine Ouest,
- Monsieur Eric CESARI, Président de la communauté d'agglomération Seine-Défense,
- Monsieur Georges SIFFREDI, Président de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre,
- Monsieur Eric BERDOATI, Président de la communauté d'agglomération Cœur de Seine,
- Madame Marie-Hélène AMIABLE, Président de la communauté d'agglomération Sud de Seine
- Monsieur Jean-Loup METTON, Président de la communauté de communes de Châtillon-Montrouge,
- Monsieur Stéphane SALINI, Président de la communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget,
- Monsieur Gérard COSME, Président de la communauté d'agglomération Est-Ensemble,
- Monsieur François ASENSI, Président de la communauté d'agglomération Terres de France,
- Monsieur Olivier KLEIN, Président de la communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois – Montfermeil,
- Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Président de la communauté d'agglomération Plaine-Commune,
- Monsieur Pierre GOSNAT, Président de la communauté d'agglomération Seine Amont,
- Monsieur Jean-Jacques BRIDEY, Président de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre,
- Monsieur Jacques JP MARTIN, Président de la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne,
- Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Président de la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne,



- Monsieur Laurent CATHALA, Président de la communauté d'agglomération Plaine centrale du Val-de-Marne
- Monsieur Jean-Claude GENDRONNEAU, Président de la communauté de communes du Plateau briard,
- Monsieur Jean-Marie BRETILLON, Président de la communauté de communes de Charenton-le-Pont – Saint-Maurice.

9° - Monsieur Jean-Christophe LAGARDE, député de la 5ème circonscription de Seine-Saint-Denis et Monsieur Alexis BACHELAY, député de la 1ère circonscription des Hauts-de-Seine, désignés par l'Assemblée nationale,  
Monsieur Roger KAROUTCHI, sénateur des Hauts-de-Seine et Jean-Pierre CAFFET, sénateur de Paris, désignés par le Sénat.

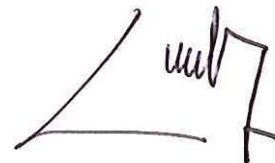
Chaque membre du conseil des élus peut se faire représenter par une personne qu'il désigne.

## ARTICLE 2

Cessent d'appartenir au conseil des élus les représentants des communes citées aux 4° et 5° qui ont choisi de ne pas appartenir à la métropole du Grand Paris dans les conditions prévues au 3° du I de l'article L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales.

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, publie au recueil des actes administratifs de la préfecture la liste des membres du conseil des élus.

Fait à Paris, le **03 JUIL. 2014**



Jean DAUBIGNY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014190-0005**

**signé par**  
**Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la Région d'Ile- de-  
France, Préfecture de Paris**

**le 09 Juillet 2014**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris**  
**Direction des services administratifs du SGAR**

Arrêté portant désaffectation de terrain



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES  
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

**ARRETE**  
**Portant désaffectation de terrain**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**  
**PREFET DE PARIS**  
**COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR**  
**COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1111-1 à L. 1111-10, L. 1321-1 et suivants,
- VU** le code de l'éducation et notamment les articles L. 421-17 à L. 421-19,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** la circulaire interministérielle du 9 mai 1989,
- VU** la délibération du Conseil de Paris n° 2013 DU 1G du 25 mars 2013,
- VU** la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n° CR 28-13 du 26 avril 2013,
- VU** l'avis du Conseil d'administration du lycée Rabelais du 16 mai 2013,
- VU** l'avis du Recteur de l'académie de Paris du 30 juin 2014,
- SUR** proposition du Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Une parcelle d'une superficie de 3 347 m<sup>2</sup>, à l'angle de l'avenue de la porte de Clignancourt et de la rue Francis de Croisset, issue de la parcelle cadastrée section BC n° 18, dite « ilot scolaire Croisset », terrain du lycée Rabelais à Paris 18<sup>ème</sup> arrondissement est désaffectée selon le calendrier suivant :

- à la date de publication du présent arrêté pour ce qui concerne la surface de 2 710 m<sup>2</sup> désignée « emprise A » ;
- au 1<sup>er</sup> novembre 2014 pour ce qui concerne la surface de 637 m<sup>2</sup> désignée « emprise B ».

**ARTICLE 2** : Le Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le Recteur de l'académie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **09 JUIL 2014**

Pour le Préfet,  
Le Préfet, Secrétaire Général

France,  
régionales

5, rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15

Standard : 01 82 52 40 00 - Site Internet : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

**Laurent FISCUS**



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014191-0003**

**signé par**  
**Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris**

**le 10 Juillet 2014**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris**

Arrêté organisant la suppléance du Préfet de la  
région d'Ile- de- France, Préfet de Paris du 02  
au 03 août 2014



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES  
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

**ARRÊTÉ**  
**organisant la suppléance du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris**  
**du 02 au 03 août 2014,**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE**  
**PRÉFET DE PARIS**  
**COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR**  
**COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination de Monsieur Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France,
- VU** le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de Madame Nicole KLEIN, préfète de Seine-et-Marne,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2013361-0009 du 27 décembre 2013 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,
- CONSIDÉRANT** l'absence simultanée du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, le samedi 02 août et le dimanche 03 août 2014,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

La suppléance du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est assurée du samedi 02 août au dimanche 03 août 2014 par Madame Nicole KLEIN, préfète de Seine-et-Marne.

**Article 2**

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et la préfète de Seine-et-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **10 JUIL 2014**

Le Préfet de la Région d'Île-de-France  
Préfet de Paris

5, rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15

Téléphone : 01 82 52 40 00 Adresse internet : [www.ile-de-france.pref.gouv.fr](http://www.ile-de-france.pref.gouv.fr)

Arrêté N° 2014191-003 - 11/07/2014

**Jean DAUBIGNY**